

« QUI N'ACCOMPLIT PAS SES PROMESSES SE FAIT DES ENNEMIS. » (PROVERBE GÉORGIEN)



Pour intituler mon billet j'aurais pu choisir aussi cet autre dicton bien connu et attribué à Henri Queille : « *Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent* » mais j'ai retenu le premier car il suggère qu'il y a un prix à payer quand on ne tient pas ses engagements. C'est effectivement le risque couru par notre Président Macron qui avait promis, sur plusieurs médias début 2017, de ne pas toucher aux revenus des retraités et maintenir leur pouvoir d'achat (1); mais à l'époque il n'était encore qu'un simple candidat à la présidence.

Les retraités, pourtant des gens d'expérience en matière d'élection, ont cru dans ces promesses et, rassurés, 75% d'entre eux lui ont accordé leurs suffrages. Aujourd'hui, ils déchantent et manifestent bruyamment sur les réseaux sociaux. Pourtant je reste persuadé que, malgré cette trahison, s'ils devaient de nouveau choisir entre lui et Marie Le Pen (qui menaçait leurs économies) ou Mélenchon (seul véritable opposant actuel), ils referaient le même choix, mais seraient probablement bien moins nombreux. On aura peut-être l'occasion de le vérifier si la donne politique n'évolue pas d'ici 2022.

Les anciens sont aussi des personnes réputées pour avoir une mémoire défaillante, je l'avoue, je fais partie de ceux-là. Aussi, je profite de la courte vidéo que m'adresse mon ami Christian, pour leur rappeler les boniments auxquels ils ont été sensibles en 2017. Vous noterez au passage le ton persuasif des déclarations du futur Président, véritable

entreprise de séduction à laquelle il était difficile de résister. Un court (1 minute 48) mais grand moment de duperie – qui s'apparente à de l'escroquerie (2) – et à conserver dans les annales du mensonge politique.

Toujours soucieux du bien être des retraités, Emmanuel Macron par l'intermédiaire de son ministre du Budget Gérard Darmanin leur prépare une nouvelle petite surprise de fin d'année. En effet, le « Canard enchaîné » du 12 septembre 2018 (voir ci-dessous) annonce que dans le cadre du prélèvement à la source (PAS) celui des retraités entrera en vigueur dès le début janvier c'est à dire sur leur retraite perçue fin décembre 2018 !

Les retraités frappés en décembre

POUR LES 14 MILLIONS de retraités du privé, l'année fiscale 2019 commencera... le 1^{er} décembre 2018. Les patrons de la Caisse nationale d'assurance-maladie viennent de recevoir, par téléphone, une notification de Bercy leur indiquant que le PAS pour les pensions de décembre porterait sur la date de versement (soit le 9 janvier pour les retraites de décembre), et non sur le mois de référence. Sur le papier, l'opération est indolore, mais elle va toucher la trésorerie des retraités au moment des fêtes.

Grâce à cette petite avance prise sur le calendrier, une bonne dizaine de milliards vont tomber dans les caisses de l'Etat. Voilà qui ne risque guère d'arranger les rapports entre Macron et

les retraités. Interrogée par « Le Canard », la Direction des finances publiques affirme que la « règle fiscale classique » veut que, « dès lors que les versements interviennent en janvier 2019, ces revenus so[ie]nt imposables au titre de 2019 ».

Sauf que la « règle fiscale classique » a pris un gros coup de vieux, le 1^{er} janvier : un décret de 2017, entré en vigueur à cette date, stipule qu'un salaire correspondant au mois de décembre ne peut être taxé en janvier ! Jusqu'à la semaine dernière, les patrons des caisses de retraite étaient persuadés qu'ils devraient s'aligner sur ce décret. Mais comment résister devant la perspective d'un magot de 10 milliards ?

A. G.

Une nouvelle qui va les emplir de joie et tant pis pour les cadeaux de Noël et les étrennes des petits enfants. Madame Aurore Bergé doit se réjouir de cette perspective (se placer à 7mn30 de l'interview) elle qui disait aussi récemment : « Les retraités gâtent trop leurs petits-enfants, ...S'ils [les] gâtaient un peu moins , beaucoup plus des retraités auraient la capacité de faire l'effort demandé par le

gouvernement sur les pensions» .

Elle a ajouté par ailleurs à l'attention des retraités et toujours à propos des efforts demandés : « *C'est pour vos enfants et vos petits-enfants, pour accompagner des générations qui n'ont pas eu les mêmes chances que les leurs* ». Cette brave dame semble oublier que dans les années 50 on travaillait 44h et plus par semaine et que bon nombre de français qui auraient dû être à la retraite aujourd'hui ont eu la malchance de mourir en Indochine ou en Algérie à la demande des gouvernements de l'époque. Mais elle n'était pas née et ne l'a pas appris à l'école.

Avant de désigner un parlementaire il serait bon non seulement de vérifier la virginité de son casier judiciaire mais aussi ses connaissances historiques ainsi que son aptitude à s'exprimer intelligemment.

(1) Objectifs incompatibles dès lors que si les prix augmentent, ce qui est le cas, et que les retraites ne bougent pas, le pouvoir d'achat diminue forcément. (2) l'escroquerie est punie de 5 ans d'emprisonnement et de 375.000 euros d'amende.

Photo : prise par l'auteur au cours des manifestations du 15 mars 2018 à Lorient.

Vidéo : Le Huffpost (compilation de documents Médiapart, France 2, En marche!, TF1, RMC/BFM TV, France 3).